

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250630-D\_30\_06\_2025\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

**Délibération n°30-06-2025-006**

3.2 Aliénations

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 30 juin 2025*

Date de convocation	24 juin 2025
Date d'affichage	24 juin 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	48 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Était représenté** : 3 - M. Serge AUGER représenté par M. Pascal DAVID, M. Jean-Pierre CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

**Pouvoirs** : 6 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS.

**Étaient excusés** : 7 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance** : M. Didier TORCHÉ.

ECONOMIE : CESSION D'UN TERRAIN  
SUR LA ZA DE LAMNAY

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que la Communauté de communes a été sollicitée par la société SREMI, représentée par son dirigeant M. Vincent GALLOIS, pour l'acquisition d'une parcelle dans la zone d'activité Route de Courgenard à Lamnay. L'entreprise est spécialisée dans la conception et l'assemblage de pièces industrielles, en sous-traitance (principalement) de l'entreprise SERAC. Elle envisage la construction d'un bâtiment d'atelier et de bureaux d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>.

La surface visée pour la réalisation du projet est un terrain de 2 564 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée B 704. Le pôle d'évaluation domaniale a émis un avis le 6 juin 2025. Le terrain est proposé à un prix de quinze 15€/HT/m<sup>2</sup>, soit 38 460 € HT pour la surface souhaitée.

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée B 704 dans la zone d'activité de Lamnay avec la société SREMI ou avec toute autre société s'y substituant, selon les modalités précitées.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants.

**PREND ACTE** que cette cession sera soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y sont assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

**MANDATE** l'étude de Maître ALIX-CHAPDELAINÉ à La Ferté-Bernard pour l'établissement des actes notariés, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 30 juin 2025  
Pour extrait conforme  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Didier TORCHÉ

M. Didier REVEAU